



# Handicap

## **Vous avez un enfant porteur de handicap? Vous devez remplir un dossier maison départemental des personnes handicapées (MDPH).**

Pour cela il suffit de vous rendre sur le site internet du département (<http://www.place-handicap.fr/spip.php?article5>) et de télécharger le dossier CERFA ([http://www.place-handicap.fr/IMG/pdf/formulaire\\_de\\_demands\\_cerfa\\_no13788\\_01.pdf](http://www.place-handicap.fr/IMG/pdf/formulaire_de_demands_cerfa_no13788_01.pdf)) accompagné du certificat médical ([http://www.place-handicap.fr/IMG/pdf/certificat\\_medical\\_cerfa\\_no\\_13878\\_1.pdf](http://www.place-handicap.fr/IMG/pdf/certificat_medical_cerfa_no_13878_1.pdf))

Ce dossier Cerfa permettra d'obtenir des aides financières mais aussi d'une orientation sur les dispositifs adéquats à votre situation.

La prise en charge par un établissement ou un service médico-social pour un enfant ou un adulte handicapé se fait sur décision de la CDAPH.

La CDAPH prononce une décision d'orientation pour un type d'établissement ou de service (Institut Médico-Educatif, foyer occupationnel, etc). La personne handicapée ou un de ses proches, munie de la décision de la CDAPH, peut s'adresser à l'établissement de son choix et correspondant à l'orientation décidée. Cette décision est valable sur l'ensemble du territoire français pour une période dont la durée exacte est précisée sur la notification de la décision de la CDAPH.

En cas de problème de compréhension de la procédure, vous pouvez vous rendre au service départemental « place handicap » :

Immeuble Erik Satie, 7/11 rue Erik Satie, 93000 Bobigny

Accueil téléphonique au 01.43.93.86.86 du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30.

L'équipe d'accueil de Place handicap vous reçoit

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h30,

le vendredi matin de 9h à 12h (fermé l'après-midi).

## **Le pôle senior et le pôle social du CCAS de la Ville de Livry-Gargan peut aussi vous accompagner dans cette démarche.**

C'est un lieu d'accueil d'écoute et d'orientation dédié aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à leur entourage.

Il aide à la constitution et à la transmission des demandes suivantes :

- ▶ Dossiers M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) :
- ▶ Carte de stationnement
- ▶

- ▶ Carte d'invalidité et de priorité
- ▶ Prestation de compensation du handicap adultes et enfants
- ▶ Dossiers d'aide sociale :
- ▶ Placement foyer pour personnes handicapées
- ▶ Aide-ménagère

L'équipe vous reçoit le lundi de 13h30 à 17h30 et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

3, place François Mitterrand

Tél. 01 43 88 81 41

### Le département a constitué des petits guides pour vous accompagner :

- ▶ Pour les enfants porteur de handicap, veuillez cliquer <https://www.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/guidehandicap.pdf> ↗
- ▶ Pour vous aider à trouver un établissement correspondant à l'orientation décidée, le portail «Aide Handicap» est à votre disposition : <http://seine-saint-denis.aide-handicap.info/> ↗
- ▶ Établissements pour adultes handicapés :
- ▶ <https://www.seine-saint-denis.fr/Etablissements-pour-adultes-handicapes.html> ↗
- ▶ Annuaire au service de la personne handicapée : <https://www.seine-saint-denis.fr/IMG/pdf/annuaire-handicap2010.pdf> ↗

## ALLER PLUS LOIN

### TÉLÉCHARGER LA CARTE D'ACCESSIBILITÉ DE LA VILLE AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE :



**carte\_PMR.pdf**

▼ **TÉLÉCHARGER** (.PDF, 2,83MO)



MAIRIE DE LIVRY-GARGAN  
3, PL. FRANÇOIS-MITTERRAND - B.P. 56 - 93891  
LIVRY-GARGAN

☎ 01 41 70 88 00 📠 01 43 30 38 43